

# **Souveraineté et interdépendance des nations: Implications pour le Canada**

## **Congrès d'orientation annuel 2004 du Groupe des 78**

### **Conclusions et recommandations**

Les conclusions et recommandations suivantes seront adoptées par la session plénière de la conférence le dimanche 12 septembre, 2004.

#### **ACCROISSEMENT ET DÉCLIN DE LA POPULATION, CONSOMMATION DE RESSOURCES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE**

##### **1. Population et démarginalisation des femmes**

Dans plusieurs parties du monde, l'accès des femmes à des soins de santé et à des services de planification familiale est insuffisant, et les femmes ont peu de pouvoir économique, social et politique. La démarginalisation des femmes est à la fois désirable en soi et un élément essentiel pour atteindre la stabilisation de la population. Le Groupe des 78 recommande avec instance que le Canada respecte les engagements qu'il a pris à la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire en 1994, et alloue davantage de ressources pour appuyer les services de planification familiale, d'éducation et de santé génésique dans le contexte des soins de santé primaires.

##### **2. La transition vers l'énergie renouvelable**

L'énergie renouvelable est la seule alternative possible à l'énergie provenant des combustibles fossiles qui sont à la fois une ressource non renouvelable qui s'amenuise et la principale cause du changement climatique. Les options d'énergie renouvelable comprennent l'hydro-électricité, l'énergie éolienne, les technologies solaires photovoltaïques et l'énergie de biomasse et géothermique. Le Canada a adopté certaines mesures en vue d'appuyer le développement et la

mise en application de technologies d'énergie renouvelable. On recommande que des mesures supplémentaires soient adoptées pour accélérer la transition vers une énergie renouvelable, dont des modifications réglementaires nécessaires pour augmenter la conservation et le rendement énergétiques, des subventions appuyant la production d'énergie renouvelable, un transfert des avantages fiscaux des combustibles fossiles à l'énergie renouvelable, et d'autres incitations appropriées.

## **LA MONDIALISATION DE LA PAUVRETÉ**

1. Assumer un rôle de leadership dans la promotion d'une conscientisation et d'un engagement accrus en ce qui a trait aux questions de la pauvreté à l'échelle mondiale et à l'importance des objectifs du millénaire pour le développement.

Nous recommandons que le Groupe des 78 concentre ses efforts sur l'accroissement du niveau de conscientisation du public canadien par rapport aux questions de pauvreté dans le monde de même que sur l'importance de porter une attention considérable aux stratégies d'élimination de la pauvreté et de s'y engager. Pour ce faire, le Groupe des 78 doit entreprendre immédiatement l'éducation de ses membres et de l'ensemble du public canadien au sujet des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En particulier, il faut mettre l'accent sur l'OMD 1, qui vise à diminuer de moitié la proportion des personnes vivant dans une grande misère d'ici 2015, et sur l'OMD 3, qui cherche à favoriser l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes. Voici, entre autres, certaines mesures proposées pour réaliser cette recommandation :

- Établir un hyperlien avec les OMD et le Pacte mondial sur le site du G-78 afin d'instruire les membres et les visiteurs.
- Chaque année, le G-78 doit choisir un pays en développement où se trouve une grande misère afin d'y concentrer ses efforts.
- Informer les ministères pertinents et l'ensemble du gouvernement du Canada de l'importance d'établir leurs propres lignes directrices et de respecter leur engagement par rapport à l'atteinte des OMD, de même que du besoin qu'ils fassent preuve de leadership dans ce domaine au sein des pays développés.
- Encourager l'ACDI à concentrer plus de ressources et à effectuer plus d'interventions en développement pour l'atteinte des OMD.
- Appuyer les initiatives telles que celles d'Educating for Peace et de l'Association canadienne pour les Nations Unies afin d'encourager les enseignants et les enseignantes à intégrer des questions sur la pauvreté, la paix et les enjeux hommes-femmes dans les programmes d'études des écoles au Canada, et appuyer également les initiatives où des immigrants canadiens ayant connu une grande misère sont invités à présenter des témoignages dans les écoles.

## **2. Exercer des pressions auprès du gouvernement canadien pour qu'il adopte des politiques favorables à la réduction de la pauvreté dans le monde**

Voici certaines des principales mesures à cet égard :

- Faire preuve de leadership dans l'appui aux OMD et dans l'atteinte de ses objectifs. Reconnaisant le lien étroit entre la sécurité et le développement, nous recommandons instamment au gouvernement du Canada, et à l'ACDI en particulier, d'accorder une plus grande priorité aux stratégies de prévention des conflits dans l'élaboration des programmes destinés à l'atteinte des OMD.
- Augmenter le niveau d'aide au développement à l'étranger de son niveau catastrophique actuel de 0,26 % du PNB pour qu'il atteigne et dépasse la cible de 0,7 % du PNB établie pour l'aide au développement à l'étranger au sein des pays donateurs.
- Exiger un financement additionnel important pour que les ministères pertinents puissent offrir un appui financier supplémentaire aux organisations de la société civile canadiennes qui parrainent des programmes de partenariat favorisant la réduction accrue de la pauvreté en appui à l'OMD 1.
- Travailler avec d'autres pays donateurs afin d'élaborer des conditions d'admissibilité moins onéreuses et moins lentes pour les pays pauvres très endettés (PPTE), et prêter une attention particulière aux pays qui ont bénéficié de l'assistance accordée aux PPTE mais qui retombent dans un endettement important.
- Malgré les résultats favorables atteints par les initiatives canadiennes pour les pays les moins avancés visant à supprimer toutes les restrictions relatives aux quotas et aux droits sur les importations de ces pays en 2003, il faut se concentrer encore davantage sur la capacité commerciale qu'ont les pays moins avancés d'augmenter leurs recettes en devises étrangères, de même que leurs industries nationales. Il faut aussi réduire les barrières non tarifaires qui continuent d'empêcher les pays moins avancés d'élargir leur commerce avec le Canada et d'autres pays développés.
- Le gouvernement du Canada doit favoriser la suppression des subventions aux produits et services fabriqués dans les pays développés qui sont en concurrence avec les exportations des pays en développement, les subventions des États-Unis à la production du coton étant un des exemples les plus frappants.
- Modifier le projet de loi C-5 afin de promouvoir l'accroissement de l'approvisionnement en médicaments génériques contre le VIH/SIDA de ceux qui en ont le plus besoin dans les pays en développement.

## **LA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER**

**Préambule :** « Quand une population souffre gravement des conséquences d'une guerre civile, d'une insurrection, de la répression exercée par l'État ou de l'échec de ses politiques, et lorsque l'État en question n'est pas disposé ou apte à mettre un terme à ces souffrances ou à les éviter, la responsabilité internationale de protéger prend le pas sur le principe de non-intervention. » (Principe de base – le document La Responsabilité de protéger.)

Réaffirmant le besoin de situer la responsabilité de protéger dans le contexte plus large de la faiblesse systémique des Nations Unies par rapport à l'exécution des lois internationales existantes, en particulier en ce qui concernent des manques graves aux droits de la personne,

et, étant donné que la responsabilité de prévenir est la dimension la plus importante de La Responsabilité de protéger, voici les recommandations du Groupe des 78 :

1. Le gouvernement du Canada doit explorer, appuyer, favoriser et rendre prioritaires les approches non coercitives de prévention et de règlement des conflits découlant de toutes les causes profondes, en particulier la violation des droits de la personne.
2. À cette fin, le gouvernement du Canada doit encourager la mise sur pied d'institutions de règlement de conflits au sein des organisations multilatérales et la participation de la société civile à ces processus.
3. Enfin, le gouvernement du Canada doit jouer un rôle innovateur dans la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies afin d'augmenter sa légitimité qui est fondée sur la représentativité et l'inclusion, selon l'ordre mondial actuel.

## **RENFORCER LE RÉGIME DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE, DE CONTRÔLE DES ARMEMENTS ET DE DÉSARMEMENT POUR LE 21E SIÈCLE**

### **Sécurité et désarmement**

#### **1. Priorité plus grande au cadre multilatéral**

(a) Soulignant le caractère central du cadre de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement comme élément essentiel à la paix et à la sécurité du Canada et du monde, le Groupe des 78 presse le gouvernement du Canada de donner une priorité plus grande au travail avec les pays de même avis aux Nations Unies et au sein d'autres organismes pertinents en vue de renforcer ce cadre.

En particulier, le Groupe des 78 réclame le renforcement des mécanismes du Traité de non-prolifération (TNP) par les moyens suivants :

- i. Accorder une attention équilibrée à la prolifération à la fois verticale et horizontale (comme le demande le directeur général de l'AIEA El Baradei), garantissant ainsi qu'il n'y aura pas de doubles standards. À cette fin le Canada devrait considérer, dans le contexte du processus de la Conférence d'examen 2005 du TNP, les moyens de re-stimuler ses efforts pour aligner la Doctrine stratégique de l'OTAN sur le rôle des armes nucléaires avec les impératifs de désarmement du TNP.
- ii. Faire avancer et renforcer l'initiative canadienne relative à la production de rapports par les États membres du TNP.
- iii. Créer un « cadre institutionnel permanent », essentiellement un secrétariat, pour le TNP afin de permettre à la fois les consultations continues et les réunions d'urgence.

## **2. Éviter le risque de lancements accidentels ou par inadvertance d'armes nucléaires**

Pour réduire le risque de lancements accidentels d'armes nucléaires, nous demandons au gouvernement canadien, comme priorité, de presser tous les États qui possèdent des armes nucléaires d'adopter immédiatement une politique de « pas de lancement sur avertissement ». C'est une mesure que les États individuels peuvent adopter unilatéralement tout en cumulant mutuellement des étapes de renforcement.

## **3. Rejeter la défense antimissile balistique**

Depuis sa fondation en 1980, le Groupe des 78 a donné la priorité aux politiques visant le contrôle des armements et éventuellement le désarmement. En juin 2000, sous l'administration Clinton, le conseil d'administration du Groupe a exprimé son opposition aux premières propositions de défense antimissile balistique (BMD) et son congrès d'orientation 2003 a pressé le gouvernement canadien de ne pas participer au programme BMD du gouvernement américain actuel. Nous voulons ici récapituler ici les raisons que nous avons données précédemment et ajouter des points additionnels qui ont été soulevés au congrès de 2004.

Nous nous sommes opposés à la participation canadienne pour les raisons suivantes :

- Le programme comprend à une étape ultérieure la militarisation de l'espace pour permettre l'interception à la phase de propulsion.
- S'il réussit, il renforcerait la doctrine de l'administration Bush qui prévoit

des attaques préemptives.

- Ce programme immensément coûteux fait partie d'un niveau de militarisation dans le monde qui est incompatible avec le développement durable.
- Quelque 60 ans d'efforts pour élaborer une arme contre le missile balistique ont connu un succès extrêmement limité. Un système américain semblerait n'offrir aucune contribution à la protection du Canada mais au contraire rendrait le monde plus dangereux.
- Le développement de la BMD fait la promotion de la course aux armements, dans laquelle les pays tentent de se surpasser les uns les autres en capacités militaires, comme l'indique le programme d'armement de la Chine.
- Dans la mesure où il faut des échanges de points vue entre les Etats-Unis et d'autres pays au sujet de la BMD, y compris la défense antimissile de théâtre et de combat, ce peut être fait le plus efficacement entre alliés de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, et entre tous les pays dans le contexte de sécurité collective et de désarmement des Nations Unies.

À ces arguments, formulés en 2003, le présent congrès annuel a ajouté les points suivants pour souligner le degré d'importance :

La BMD n'offre aucune défense du tout mais donne plutôt un faux sentiment de sécurité basé sur des technologies qui n'ont pas fait leurs preuves et qui ne sont pas prometteuses. En réalité, la BMD diminue la sécurité parce qu'elle accroît les encouragements au développement d'armes et de mesures de riposte, plongeant les pays rivaux dans une nouvelle course aux armements.

La participation canadienne à un tel projet, qui vise à placer des armes dans l'espace à une étape ultérieure, réduirait donc la sécurité du Canada et du monde et irait à l'encontre des principes de la politique étrangère canadienne.

La défense antimissile balistique n'a pas fait ses preuves parce que ses concepteurs et ses partisans n'ont pas été capables de prouver les conditions suivantes :

- que le système pouvait rencontrer les exigences de base de faisabilité opérationnelle conformément aux principes établis pour les essais;
- que le déploiement du système serait rentable à la marge – c'est-à-dire que les mesures de riposte tels les leurres visant à faire échec au système ne coûteraient pas moins cher et ne seraient pas plus faciles à développer que le système lui-même.

Même si ces deux conditions pouvaient être respectées et prouvées, la BMD continuerait de donner un faux sentiment de sécurité. De par ses caractéristiques innées, elle déstabiliserait l'équilibre stratégique entre les pays. Elle serait ensuite un stimulant à la course aux armements et une menace à la paix et la

sécurité internationales. Elle accroîtrait les encouragements aux pays rivaux d'élaborer et maintenir les armes nucléaires offensives requises pour résister à l'utilisation de ce système en conjonction avec une attaque préemptive.

#### **4. Promouvoir un désarmement nucléaire vérifiable et irréversible**

Le Groupe des 78 rappelle les 16 principes de vérification élaborés à l'origine par le Canada et adoptés ensuite multilatéralement par les Nations Unies, des principes conçus pour faire en sorte que les accords de désarmement conduisent à des réductions vérifiables et irréversibles y compris la destruction et le démantèlement des ogives nucléaires. Sans une garantie d'irréversibilité, les ogives nucléaires démantelées seront très probablement entreposées plutôt que détruites, avec un risque accru que des terroristes aient accès aux armes nucléaires, et en outre la nécessité des parties à l'entente de se prémunir contre la possibilité d'un échec de l'entente qui amènerait la réactivation des armes.

Le Groupe des 78 demande donc au gouvernement du Canada de travailler avec d'autres pays du même avis à l'ONU et en d'autres lieux pertinents afin de réaffirmer l'importance de l'adhésion aux 16 Principes de Vérification et en particulier, de demander aux Etats-Unis et à la Russie d'appliquer ces principes dans les secteurs suivants :

- La codification et la vérification des accords unilatéraux actuels quant aux armes nucléaires tactiques; et
- L'Accord de Moscou qui réduit le nombre d'armes nucléaires stratégiques, qui n'a pas actuellement de mécanismes de vérification et qui ne prévoit que le retrait du service et de l'entreposage, et non la mise hors d'action des ogives nucléaires.

#### **5. Plan d'information du public et éducation relative au désarmement**

Avec la fin de la guerre froide, il est compréhensible que l'attention du public se soit déplacée vers d'autres problèmes mondiaux pressants dont le risque accru de terrorisme. Pourtant il reste de vastes réserves stratégiques d'armes nucléaires, alors même que surgit la perspective alarmante du développement de nouvelles générations d'armes nucléaires auxquelles on trouve de nouveaux rôles, en flagrante contravention des obligations endossées par les États dotés d'armes nucléaires en vertu du TNP et réaffirmées à la dernière Conférence d'examen en 2000. Il y a un besoin urgent de programmes d'éducation du public pour accroître la conscience du public de la nécessité urgente de poursuivre et de promouvoir un désarmement nucléaire vérifiable et irréversible. En même temps, le Groupe des 78 reconnaît la complexité de ces questions et des défis qu'il y a dans l'effort de les présenter au public.

(a) Le Groupe des 78 félicite le ministère des Affaires étrangères pour ses initiatives continues à cet égard, y compris son aide au développement de programmes d'études sur le désarmement et son appui au programme d'éducation de l'ONU sur le désarmement.

(b) Pour sa part, le Groupe des 78 s'engage à élaborer des stratégies plus concertées d'information des médias dont :

1. presser Radio Canada et les autres réseaux de donner plus de priorité au désarmement nucléaire dans leur programmation d'affaires publiques;
2. fournir aux programmeurs des affaires publiques des listes de contacts experts dans les secteurs pertinents;
3. travailler avec d'autres organismes de la société civile à la promotion de la visibilité du désarmement nucléaire et d'autres questions politiques connexes.

## **RÉSOLUTIONS SUR LES DROITS DE LA PERSONNE**

1. Le Groupe des 78 se sent obligé de réaffirmer ses profondes préoccupations concernant la Loi antiterroriste si mal conçue. En fait, cette Loi situe le gouvernement du Canada en dehors de la loi et accorde à la police une autorité extrajudiciaire. Le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan nous a mis en garde contre des réactions excessives au terrorisme qui pourraient nous mener à jouer le jeu des terroristes. C'est exactement ce que fait la Loi antiterroriste canadienne. Elle doit donc être révisée immédiatement et en profondeur par le Parlement et le public afin de ne pas transgresser les droits de la personne et la protection des citoyens ou d'autres personnes au Canada contre des arrestations et des détentions arbitraires, comme c'est déjà le cas.

2. En ce qui a trait au cinq hommes qui sont détenus au Canada sans accusations, en vertu de preuves secrètes qui n'ont été divulguées ni à eux ni à leur avocat, nous présentons la résolution suivante : Que l'accès aux preuves sur lesquelles se base la détention soit accordé sans délai à tous les prisonniers et à leur avocat.